

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	08/11/2018	Nombre de membres en exercice :	11
		Nombre de membres Présents :	6
		Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage	08/11/2018	Nombre de procurations :	1
		Nombre de votants :	7

Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., CHEVRIER C., DOUMERGUE, F POROLI F.,

Absents excusés : PERARNAUD C., CICCARIELLO C, LOPEZ MT., VERGES B, MIRAN P.

Objet de la Délibération**CONVENTION FRAIS DE SECOURS – CENTRE DE SECOURS Entreprise ALTI ASSISTANCE - SAISON 2018/2019**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée, que les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur les pistes ou hors-pistes, mais aussi les évacuations d'urgence jusqu'à une structure médicale adaptée. Ce type de transport ne relève plus de l'Assurance Maladie. Une convention permettant de définir les conditions d'organisation et ses modalités de mise en œuvre est nécessaire. Les prix par évacuation s'élèvent à :

- 230 Euros TTC pour les évacuations vers le groupe médical des Angles
- 290 Euros TTC pour les évacuations vers l'hôpital transfrontalier de Puigcerda

Après avoir Ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions entre la commune et le centre de secours ambulanciers de Cerdagne Capcir et les pompiers dans le cas d'une indisponibilité du prestataire privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 13 novembre 2018

Le Maire

 P. LOOS
